

Foire aux Questions - Chaudière « MULTI-HEAT »

- 1. Est-il vrai que la chaudière Multi-Heat nécessite un conduit de cheminée particulier ?**
Oui, lorsque l'utilisateur choisit les céréales comme combustible, les conduits de cheminée inox ne sont pas indiqués ! Nous recommandons un conduit céramique ou PVDF.
- 2. Quel doit être le diamètre de mon conduit de fumée si je souhaite faire installer une chaudière Multi-Heat ?**
C'est une question qu'il faudra poser à votre installateur. Celui-ci pourra consulter le COSTIC et vous apporter la réponse.
- 3. J'ai un problème de place dans ma chaufferie... Puis-je coller ma Multi-Heat contre un mur ?**
Oui, il faut cependant veiller à laisser un accès suffisant sur l'un des côtés, à l'arrière et bien entendu à l'avant où se trouve le panneau de contrôle. Il faut également pouvoir charger le silo et assurer la maintenance. Vous pouvez consulter la notice technique Multi-Heat pour plus de précisions.
- 4. Peut-on prévoir une alimentation automatique ?**
Oui, pour les combustibles céréales ou granulés de bois. Il est alors nécessaire de compléter sa chaudière Multi-Heat par le sas de commande d'alimentation automatique extérieur et d'un système de transport de combustible (exemple : vis d'alimentation) voir d'un variateur de fréquences.
- 5. La Multi-Heat peut-elle brûler plusieurs sortes de combustibles ?**
Oui, toutes sortes de céréales (blé, maïs, orge, seigle, triticale, avoine), des tourteaux de colza ou de tournesol, du bois déchiqueté (pour les Multi-Heat « Modèle F » équipées d'un système anti-bourrage), des granulés de bois, des noyaux de fruits, etc. N'hésitez pas à nous consulter pour des essais sur des combustibles spécifiques...
- 6. Le combustible stocké dans le silo ne risque-t-il pas de prendre feu ?**
La chaudière Multi-Heat est équipée de plusieurs sécurités anti-incendie (cf notice).
- 7. Je souhaite brûler des céréales... Une chaudière Multi-Heat en triphasé est-elle nécessaire ?**
Non, le triphasé n'est pas obligatoire, il l'est uniquement pour le bois déchiqueté.
- 8. La chaudière Multi-Heat est-elle pourvue d'un système de production d'eau chaude ?**
Non, mais un tel système peut être ajouté comme sur toute autre chaudière. L'association d'un ballon tampon avec production d'eau chaude sanitaire est fortement recommandée. De plus amples précisions sont fournies au point suivant....
- 9. Peut-on associer un ballon hydro-accumulateur à la chaudière Multi-Heat ?**
Oui, nous conseillons d'ailleurs fortement l'installation d'un ballon hydro-accumulateur avec production d'eau chaude sanitaire afin d'optimiser le fonctionnement de la chaudière en toutes saisons.
- 10. Dans la liste des accessoires on trouve un variateur de fréquences... A quoi cela sert-il ?**
On utilise le variateur de fréquences lorsque l'on dispose d'une chaudière monophasée et que l'on souhaite utiliser une vis d'alimentation à moteur triphasé et/ou en cas d'utilisation de granulés de bois comme combustible. Cela permet ainsi de régler la vitesse d'approvisionnement.

- 11. Peut-on considérer la chaudière Multi-Heat comme une chaudière à hauts rendements ?**
Oui, la chaudière Multi-Heat est d'ailleurs agréée Flamme Verte et EN 303.5 (classe 3).
- 12. J'ai besoin de plus de 40 kW pour mon installation... HS France a-t-elle une solution ?**
Oui, vous avez la possibilité de jumeler plusieurs chaudières Multi-Heat pour atteindre cette puissance. Ceci permet la mise en route d'une seule chaudière lorsque la demande en énergie est moins importante.
- 13. Concernant la puissance de la Multi-Heat... vaut-il mieux la sur dimensionner ou bien la sous dimensionner ?**
Si la Multi-Heat est la seule source d'énergie, elle doit être capable de chauffer le bâtiment. Si vous avez une autre source d'énergie en appoint, la Multi-Heat peut être sous dimensionnée.
- 14. Dans votre tarif, la version « F » est-elle uniquement prévue pour le bois déchiqueté ou également pour d'autres combustibles ?**
La version « F » permet d'utiliser le bois déchiqueté, mais peut également fonctionner aux céréales et granulés de bois.
- 15. Ais-je besoin de rallumer ma chaudière régulièrement ?**
Non, la chaudière Multi-Heat s'allume une fois en période de chauffe, puis gère son maintien de feu par une « veilleuse » sans utiliser de l'énergie électrique pour le ré allumage.
- 16. La Multi-Heat nécessite-t-elle un entretien particulier ?**
Il est nécessaire de descendre le foyer et l'échangeur tubulaire régulièrement. La fréquence d'entretien est variable selon les combustibles.
- 17. De quelles aides ou subventions puis-je bénéficier si je choisis une chaudière à énergie renouvelable ?**
Dans le cadre du remplacement de chauffages individuels au fioul ou au gaz par des chaudières à énergie renouvelable, les particuliers peuvent effectivement bénéficier de plusieurs aides : un crédit d'impôt accordé par l'Etat (selon la loi de finances 2005 et 2006), une subvention accordée par l'ANAH (Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat) et éventuellement d'autres aides prises en charge par votre région, votre département ou votre commune. Vous pouvez consulter [ici](#) un éditorial faisant le point sur les aides disponibles.
- 18. Quelles garanties sont fournies avec votre chaudière Multi-Heat ?**
Le corps de chauffe est garanti 3 ans. Les autres composants 1 an.
- 19. Qu'en est-il de la pollution ?**
Les émissions sont faibles puisque la chaudière est agréée EN 303.5 (classe 3), ce qui est la classe de performance la plus élevée. De plus, la Multi-Heat est labellisée Flamme Verte !
- 20. Pourquoi n'y a-t-il pas de système de décendrage automatique ?**
La Multi-Heat est une chaudière multi-combustible. Elle doit pouvoir utiliser une large variété de combustibles dont les cendres ont des caractéristiques variables, notamment des mâchefers. Ces cendres ne peuvent pas toujours être enlevées par un automatisme.
- 21. La chaudière Multi-Heat fonctionne-t-elle de manière optimale en été également ?**
En été, il est nécessaire d'arrêter la chaudière. La Multi-Heat peut toutefois produire de l'eau chaude sanitaire en été mais l'installation doit alors être équipée d'un ballon tampon hydro-accumulateur (stockage d'énergie). On attendra d'avoir épuisée l'énergie stockée avant de rallumer la chaudière et de refaire une charge.

22. Obtient-on de réelles économies avec la Multi-Heat ?

Oui, dans tous les cas ! Ces économies varient selon l'énergie et le système de chauffage que l'on remplace.

23. Est-il nécessaire de faire venir un installateur si l'on souhaite changer de combustibles ?

Non, cette opération est très simple. L'utilisateur a uniquement à changer les réglages selon les instructions de la notice.

24. Quelle est l'autonomie du silo ?

Vous pouvez consulter le tableau des autonomies de la Multi-Heat ci-dessous :

	MULTI-HEAT 1.5	MULTI-HEAT 2.5		MULTI-HEAT 4.0	
	Silo 350 litres	Silo 360 litres	Silo 600 litres	Silo 360 litres	Silo 600 litres
Fonctionnant avec du bois déchiqueté - Bois déchiqueté <u>tendre</u> : 25% d'hydrométrie 3,6 kWh/kg (750 kWh/Map) - Bois déchiqueté <u>dur</u> : 25% d'hydrométrie 3,6 kWh/kg (1000 kWh/Map)			Puissance 6,8 à 23 kW		Puissance 10 à 37 kW
			Bois tendre Moyenne 1,5 jour		Bois tendre Moyenne 1 jour
			Bois dur Moyenne 2 jours		Bois dur Moyenne 1,5 jour
Fonctionnant avec du granulé de bois Granulés sec 650 kg/m3 6% d'hydrométrie PCI 5 kWh/kg	Puissance 4,6 à 15 kW	Puissance 7,5 à 25 kW	Puissance 7,5 à 25 kW	Puissance 12 à 40 kW	Puissance 12 à 40 kW
	Moyenne 5 jours	Moyenne 3,5 jours	Moyenne 5,5 jours	Moyenne 2 jours	Moyenne 3,5 jours
Fonctionnant avec des céréales (blé) Grains sec 750 kg/m3 PCI 4,2 kWh/kg	Puissance 4,6 à 15 kW	Puissance 6,8 à 23 kW	Puissance 6,8 à 23 kW	Puissance 9 à 37 kW	Puissance 9 à 37 kW
	Moyenne 5 jours	Moyenne 3,5 jours	Moyenne 6 jours	Moyenne 3 jours	Moyenne 4,5 jours

25. La chaudière Multi-Heat répond-elle à la norme EN303.5 avec plus de 65% de rendement ?

Oui, la Multi-Heat est agréée EN 303.5 (classe 3), avec un rendement utile compris entre 86 et 90% selon les combustibles. De plus, la Multi-Heat est labellisée Flamme Verte !

26. Je souhaite obtenir un devis... Comment faire ?

Vous pouvez consulter votre chauffagiste habituel et demandez-lui un devis.

27. La chaudière Multi-Heat peut-elle remplacer une chaudière fioul ou une chaudière gaz en fournissant la même chaleur ou la quantité d'eau chaude sanitaire ?

Oui, bien entendu. La Multi-Heat se montrera tout aussi performante dans ces domaines, l'eau chaude sanitaire étant fournie par le ballon de stockage.